COMPTE-RENDU ET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi onze mai à vingt heures,
Les membres du Conseil Municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, **sous la présidence de Monsieur Thierry CHRETIEN,** en mairie. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, et conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents (14) : Églantine BAZEILLE, Christiane BÉCHU, Annie BEDOUET, Jean-Pierre BEUSNARD, Valérie BOITTIN, Mélanie BRANEYRE, Thierry CHRÉTIEN, Myriam DELANGLE, Vincent DESSANDIER, Gaëlle GENEVRAIS, Elisabeth LAUNAY, Serge MERIENNE, Gérard MILLET, Patrick ROYER

Absents excusés (5) : Juliette HATTE, David LEPECULIER, Dominique HAMON, Philippe BAHIER, Christophe GOUABAULT

Pouvoirs (2):
Madame Juliette HATTE donne pouvoir à Madame Christiane BECHU.
Monsieur Dominique HAMON donne pouvoir à Monsieur Thierry CHRETIEN.

Secrétaire de séance : Madame Annie BEDOUET

Table des matières

1 Culture – Sport – Loisirs – Vie associative 2
1.1. POUR DECISION : Tour du Bocage 2
1.2. POUR INFORMATION : Proposition de tarification terrain arrière-mairie 3
1.3. POUR INFORMATION : Rencontres – visites Dyonisiennes 3
2 Finances et fiscalité 4
2.1. POUR DECISION : Pacte financier et fiscal de la Communauté de communes de l'Ernée 4
2.2. POUR DECISION : Budget - Décision Modificative n°2 5
3 Elections 5
POUR INFORMATION : Elections sénatoriales 5
4 Urbanisme 6
4.1. POUR DÉCISION / Droits de préemption 6
4.2. POUR DÉCISION / Vente logement appartenant à la Communauté de communes de l'Ernée 6
5 Calendrier 7
Conseils Municipaux 7
Evénements 7
6 Questions diverses 8
Partenariat Courrier de la Mayenne « Vue du Ciel » 8

1 Culture – Sport – Loisirs – Vie associative

1.1. POUR DECISION : Tour du Bocage

Le Tour du Bocage est une compétition cycliste dédiée au jeunes U19 (de 17 à 19 ans) existant depuis 23 ans. La course qui se déroule sur les territoires du Bocage Mayennais et de l'Ernée, dorénavant labelisée par l'UCI, regroupe près de 175 coureurs dans 35 équipes.

Les organisateurs sollicite la commune de Saint-Denis-de-Gastines, pour accueillir la compétition en 2024 ou 2025.

La proposition 2024 s'opère sur un dimanche d'avril. L'épreuve se composait le matin d'un contre-la-montre et l'après-midi d'une course en ligne. Une épreuve cadets sera également organisée l'après-midi.

La proposition 2025 s'opère sur un samedi avec une courses en ligne et une course cadets l'après-midi.

Le coût est de 3 000 euros pour le droit de participation, mais il faut rajouter des charges supplémentaires : un repas (7-8 euros par personne, environ 150 personnes). Le samedi le coût de participation est de 2 000 euros également avec repas. Les deux communautés de communes de l'Ernée et du Bocage Mayennais subventionnent chacune à hauteur de 6 000 euros.

Au niveau organisation, au vu des compétences des agents et de nos infrastructures cela ne pose pas de problème. Un soutien avec le Vélo Club Gastinais est un plus indéniable.

Cette course offre une visibilité locale dans le domaine du monde cyclisme.

En comparaison, un départ des boucles de la Mayenne est d'environ 7 000 euros et l'arrivée 18 000 euros plus 3 à 4 000 euros de charges. La communauté de communes peut prendre en charge la moitié des frais d'inscriptions.

Le coût global d'une telle opération est estimé entre 5000 et 6000 € hors temps agent.

Bien que la commission ***Culture – Sport – Loisirs – Vie associative*** porte un intérêt unanime à cette manifestation, elle s'interroge toutefois sur le coût global de l'accueil de l'événement.

Aussi, au vu du contexte financier de la commune, il semble important d'avoir une ligne de conduite claire sur la gestion des subventions, au plus près des besoins communaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas accueillir le Tour du Bocage en 2024.

1.2. POUR INFORMATION : Proposition de tarification terrain arrière-mairie

Le terrain situé à l'arrière de la Mairie est mis à disposition au tarif de 35 euros essentiellement pour quelques vins d'honneur de mariage.

Un bloc de prise de courant va être installé sous le préau pour améliorer le site (un coût estimatif à 1000-1500 euros).

L'APEL va organiser en juin sa manifestations annuel (auparavant sur le parking de la salle des fêtes puis au centre de loisirs). Comme il a été décidé de ne plus mettre à disposition le terrain du centre de loisirs, ce terrain peut être une solution de compensation.

Cependant, il faudra s'assurer à terme qu'il n'y ait pas un transfert d'usage de la salle des fêtes vers ce terrain. La prise en charge des consommations électriques devra également être étudiée.

1.3. POUR INFORMATION : Rencontres – visites Dyonisiennes

Le samedi 3 juin 2023 sera une journée dense pour la commune de Saint-Denis-de-Gastines.

Après l'inauguration du Tiers-Lieux La Bagagerie le matin, il est proposé de faire des portes ouvertes de certains bâtiments communaux (Mairie, Services techniques impasse du guets, Centre de loisirs, La Bagagerie) de 14h30 à 16h30.

A 16h45, une projection en salon d'honneur en mairie puis présentation des projets communaux et remerciements du maire. Vin d'honneur pour conclure. Une invitation sera envoyée aux associations. Une affiche va être faite et un article dans la presse plus site internet et intramuros.

Les élus sont sollicités pour les visites des bâtiments. Le repas sera pris en charge pour ceux présents le matin et l'après-midi chez Marie Pierre.

La Bagagerie propose que les petits fours du vin d'honneur de l'inauguration soit fait en participatif avec bénévoles et élus. Cela pourrait se faire le vendredi après-midi.

2 Finances et fiscalité

2.1. POUR DECISION : Pacte financier et fiscal de la Communauté de communes de l'Ernée

La Communauté de communes de l'Ernée a approuvé l'élaboration d'un pacte financier et fiscal à l'échelle du territoire.

La mise en œuvre de ce pacte financier et fiscal fait l'objet d'un suivi technique et politique.

Le pilotage politique sera assuré par un comité composé du groupe « Finances – Performance de l'action publique » élargi à un élu par commune.

Il est donc nécessaire de désigner un élu de la commune de Saint-Denis-de-Gastines pour participer aux travaux de ce comité de pilotage, sachant que Valérie BOITTIN est membre du groupe « Finances – Performance de l'action publique » de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire, propose de désigner Madame Christiane BECHU, afin de représenter la commune de Saint-Denis-de-Gastines au sein du comité de pilotage du pacte financier et fiscal de la Communauté de commune de l'Ernée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la nomination de Madame Christiane BECHU pour représenter la commune de Saint-Denis-de-Gastines au sein du comité de pilotage du pacte financier et fiscal de la Communauté de commune de l'Ernée.

2.2. POUR DECISION : Budget - Décision Modificative n°2

Il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en fonction du rythme de réalisations des opérations en section d'investissement dépenses par une décision modificative budgétaire n° 2

INVESTISSEMENT DEPENSES : Opérations d'Equipement

N° OPERATION	OPERATION	MONTANT
224	Voirie	30 000,00
225	Matériel	10 000,00
211	Service Jeunesse	7 500,00
202	Habitat Partagé	-47 500,00
	TOTAL	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la décision modificative n°2 sur le budget communal.

3 Elections

POUR INFORMATION : Elections sénatoriales

L'élection des sénateurs se fait au suffrage universel indirect. Les sièges de sénateurs sont renouvelés par moitié tous les 3 ans.

Ils sont élus, pour un mandat de six ans renouvelable, dans chaque département, par un collège de grands électeurs formé d'élus de cette circonscription.

Celui-ci comprend les sénateurs, les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux ainsi que des conseillers municipaux.

Les Conseils Municipaux sont convoqués par décret **le vendredi 9 juin 2023** en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants.

Au regard de sa population et de la composition de son conseil municipal, la commune de Saint-Denis-de-Gastines devra designer 5 délégués et 3 suppléants parmi ses élus.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel (-modification de m'ordre de présentation des candidats sur la liste). La liste peut

comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégué et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

4 Urbanisme

4.1. POUR DÉCISION / Droits de préemption

- Pour un bien situé 2 impasse de la source - cadastré section AB 505 et 583 de 667 m² - appartenant à Mr DANIEL Paul et Mme MARCODINI Evelyne.

- Pour un bien situé 6 avenue de l'Hermitage - cadastré section AC 252 de 571 m² - appartenant à Mr GOUGEON Georges.

- Pour un bien situé 2 rue des sports - cadastré section AD 121 de 612 m² - appartenant à Mme LEBARBEY Josiane.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain

4.2. POUR DÉCISION / Vente logement appartenant à la Communauté de communes de l'Ernée

La Communauté de Communes de l'Ernée va procéder à la cession d'un logement social construits depuis plus de 10 ans.

La cession s'opère au profil des locataires du bien situé 1 rue des Anciens Combattants à SAINT DENIS DE GASTINES.

Pour ce faire, en application du Code de la Construction et de l'Habitation et notamment à l'article L 443-7, Monsieur le Préfet doit recueillir l'avis du Conseil Municipal de la Commune de St Denis de Gastines.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à la cession du logement situé 1 rue des Anciens Combattants à SAINT DENIS DE GASTINES, construit par la Communauté de communes de l'Ernée depuis plus de 10 ans.

5 Calendrier

Conseils Municipaux

- **Vendredi 9 juin 2023 – 19h00** : désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023
- **Jeudi 29 juin 2023 – 20h00**

Evénements

Samedi 3 juin :

- Matin : inauguration du Tiers-Lieux La Bagagerie
- Après-midi : rencontres et visites Dyonisiennes

6 Questions diverses

Partenariat Courrier de la Mayenne « Vue du Ciel »

En partenariat avec le Crédit-Mutuel, le Courrier de la Mayenne propose à 37 communes du département l'opération « vue du ciel ».

Cette opération promotionnelle des communes vise à toucher le plus grand nombre d'habitants en leur présentant des vues aériennes inédites de leur lieu de vie.

La partie rédactionnelle accueillera entre autres une rencontre avec le maire, la carte d'identité de la commune, un historique et le portrait d'une figure locale.

Il est proposé à la commune de Saint-Denis-de-Gastines de prendre part à cette opération.

La contrepartie demandée aux communes participantes est l'achat et la mise à disposition d'un minimum de 100 journaux, au coût unitaire de 1 €.

La parution pour Saint-Denis-de-Gastines pourrait s'opérer en octobre, semaine 42. Les photos aériennes seraient opérées par drones. La collectivité pourrait demander que ces visuels soient réalisés lors d'un événement notoire se déroulant sur la commune (Festival Les Foins de la rue ou Endurathlon).

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la participation de la commune de Saint-Denis-de-Gastines à cette opération « La Mayenne vue du ciel » pour un montant de 100 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire
Thierry CHRETIEN

La secrétaire de séance
Annie BEDOUET

Le 14/01/2023